

# JEUDI 4 FÉVRIER 2021, ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE NOS REVENDICATIONS!



**Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL, FIDL, appellent à un temps fort commun interprofessionnel de mobilisations et de grève le 4 février.**

La pandémie et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales, ainsi que les décisions désastreuses du gouvernement, plongent une grande partie de la population et notamment la jeunesse dans une extrême précarité et pauvreté.

47 % des jeunes s'inquiètent pour leur emploi et le taux de chômage des jeunes a dépassé 20 %. Avec toutes ces mesures insuffisantes, restrictives et incohérentes, le gouvernement sacrifie toute une génération.

## **Du côté de la Sécurité sociale, nous constatons :**

- un affaiblissement de la protection sociale
- des ressources en moyens humains et financiers insuffisantes
- un démantèlement de la sécu
- un sous-effectif chronique à la caisse, dont la mission « contact tracing » met en exergue.
- une dégradation des conditions de travail accompagnée de SOLUTIONS PRÉCAIRES : heures sup., travail du week-end, CDD, intérimis...
- aucune revalorisation salariale.

## **C'est pourquoi la CGT porte avec les salariés un certain nombre de revendications professionnelles et interprofessionnelles pour endiguer cette crise :**

- Augmentation immédiate de la valeur du point
- Recrutement d'agents en CDI pour maintenir un service public de qualité
- Amélioration des conditions de travail
- Protection des salariés
- Réduction du temps de travail à 32h
- Mise en place du 100% sécu
- Abandon de la réforme des retraites
- Relocalisation de notre production de médicaments, du matériel médical et de protection.
- Création de 400 000 emplois dans les hôpitaux, les maisons de retraite et dans la mission d'accompagnement des malades et des personnes en perte d'autonomie.
- Une transition écologique imposant la création de millions d'emplois répondant aux besoins de toute la population et à l'avenir de la jeunesse.

## **La CGT propose aux agents la possibilité d'exercer son droit de grève :**

- Soit 55 minutes, de 10h35 à 11h30 ou de 15h05 à 16h00
- Soit 1/2 journée, le matin ou l'après-midi
- Soit la journée.